

COMPTE-RENDU

Rencontre d'information au sujet de l'achat d'un camion autopompe-citerne
tenue le 8 mai 2017 à 19 h au Centre municipal situé au 204, rue Principale, Saint-Urbain-Premier

Présences :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

| | |
|-----------------------|--|
| Francine DAIGLE | Mairesse |
| Joane GIBEAU | Conseillère municipale |
| Michel HAMELIN | Conseiller municipal |
| Nicole STE-MARIE | Conseillère municipale |
| Sylvain MALLETTE | Conseiller municipal |
| Mario PARENT | Conseiller municipal |
| Marc-Antoine THIBAULT | Conseiller municipal |
| Michel MORNEAU | Directeur général et secrétaire trésorier |
| Philippe THIBAULT | Directeur du Service de prévention des incendies |

EXPERTS

| | |
|-----------------|--|
| Daniel SABOURIN | Technologue professionnel associé, J. Dagenais Architecte & Associés |
| Ghyslain ROBERT | Consultant en sécurité incendie, Services conseil Ghyslain Robert |

CITOYENS

12 citoyens dont certains sont d'anciens élus et d'autres, des pompiers du Service de prévention des incendies de Saint-Urbain-Premier

1. Ouverture de la réunion

Mme Francine Daigle débute la réunion et souhaite la bienvenue à tous. Elle procède ensuite à un bref exposé des étapes de réflexion qui ont été franchies par le conseil municipal :

La Municipalité doit remplacer une des véhicules incendie. La citerne a atteint sa fin de vie utile et a rencontré des difficultés à passer les tests reconnus. Le conseil municipal a donc fait appel à des spécialistes afin de les accompagner dans le processus d'analyse de la situation.

De plus, depuis l'instauration du *Schéma de couverture de risques*, le technicien en prévention des incendies (TPI) doit procéder à l'analyse des édifices à risque. L'inspection a permis d'établir la non-conformité de la caserne d'incendie, dont les issues se sont avérées non sécuritaires, et de mettre à l'ordre du jour des préoccupations importantes au sujet de la santé et de la sécurité des pompiers.

1.1. Quatre options s'offraient pour résoudre le problème de la citerne :

- 1.1.1. réparation de la citerne actuelle;
- 1.1.2. montage d'un véhicule hybride neuf/usagé;
- 1.1.3. achat d'un camion usagé;
- 1.1.4. achat d'un camion autopompe-citerne neuf.

1.2. La Municipalité a basé ses réflexions et son choix sur les quatre critères suivants :

- 1.2.1. les normes de santé et sécurité à jour visant tant les pompiers que le public;
- 1.2.2. le Schéma de couvertures de risques;
- 1.2.3. l'évolution des besoins de la Municipalité en termes de sécurité incendie;
- 1.2.4. la pérennité des services à assurer en sécurité incendie en regard des budgets.

Au terme de cet exercice, il s'est avéré que l'achat d'un camion autopompe-citerne est la meilleure solution pour les 25 prochaines années, l'objectif premier étant la sécurité de la population et des pompiers qui utilisent les équipements et véhicules. Le conseil a donc opté pour cette orientation.

Madame Daigle invite M. Sabourin à exposer les enjeux de sécurité que présente la caserne.

2. Madame Daigle invite M. Sabourin à exposer les enjeux de sécurité que présente la caserne.

M. Sabourin est technologue associés chez J. Dagenais Architecte & Associés qui démontre dans ses projets une expertise au niveau municipal, dont la conception de huit casernes de pompiers, soit celles de Coteau-du-Lac, Terrasse-Vaudreuil, Rigaud, Mercier, Saint-Rémi, Saint-Michel, Grenville, Saint-Philippe, Sainte-Anne-de-Bellevue.

M. Sabourin a visité sommairement notre caserne et valide le rapport du technicien en prévention des incendies à l'effet que la caserne n'est pas conforme. Il établit ainsi un portrait succinct de celle-ci :

- sa superficie est actuellement de 2 650 pi² (garage 2 015 pi² et bureau/salle commune 630 pi²);
- le bâtiment semble solide et bien construit;
- la résistance au feu entre le garage et l'espace bureau est questionnable et à vérifier plus amplement;
- l'espace entre les véhicules est insuffisant. Celui-ci devrait être de 42 pouces pour les parcours vers les issues; sans véhicules, le bâtiment semble conforme, mais encombré comme il l'est à l'heure actuelle, il n'est pas conforme.

L'achat d'un camion autopompe-citerne élimine une grande partie des problèmes d'espace puisqu'il permet de remplacer deux véhicules par un seul, dégageant ainsi l'espace sécuritaire dans la caserne. Si cette option n'est pas choisie, un agrandissement du bâtiment sera nécessaire afin d'allouer un espace conforme entre les véhicules et les portes d'accès à l'extérieur. La réappropriation du local des patineurs pour entreposer du matériel et certains équipements pourrait être envisagée, mais elle ne solutionnera pas tous les problèmes. L'espace pourrait être conforme, mais l'intérieur des bâtiments ne le serait plus et nécessiterait une mise aux normes actuelles, dont un local isolé et convenablement aménagé et ventilé pour l'équipement de protection personnelle des pompiers.

Si l'on doit par contre agrandir la caserne de 10 à 15 pieds par l'avant (ceci représente de 300 à 400 pi²), les agrandissements et modifications requis pourraient se chiffrer aisément à 100 000 \$. Par exemple, à Grenville-sur-la-Rouge, un agrandissement de 1 600 pi² a coûté plus de 400 000 \$, soit 256 \$ / pi². Ces coûts seraient à ajouter aux coûts de réparation/remplacement de véhicules si l'option choisie n'offre pas de dégagements supplémentaires et ne permettait pas que les issues soient conformes.

3. Madame Daigle invite M. Robert à exposer ses recommandations en termes d'équipements.

Invité par le conseil municipal en qualité de spécialiste, M. Robert a analysé la flotte constituée de nos quatre véhicules d'intervention, en se basant sur un cycle de remplacement de 25 ans recommandé par le regroupement des assureurs. M. Robert en arrive à ces conclusions :

- la citerne doit être remplacée car elle ne réussit pas les tests;
- l'unité d'urgence atteindra sa fin de vie utile en 2020 et elle ne peut transporter de manière sécuritaire plus de deux pompiers ;
- l'autopompe devrait être bonne jusqu'en 2025;
- le véhicule de l'état-major comporte une date de mise en service inconnue, mais peut toutefois demeurer en service tant que sa condition le permet.

3.1. Remplacer le camion-citerne par un autre camion-citerne neuf ou usagé

M. Robert a comparé les coûts reliés à des véhicules neufs et usagés. En ce qui concerne les véhicules usagés, il a recherché au Canada et aux États-Unis les modèles susceptibles de répondre à nos besoins. Les modèles trouvés ne répondent pas au *Schéma de couverture de risques*. De plus, en tenant compte du taux de change US actuel et les modifications à apporter à un véhicule usagé afin qu'il réponde aux normes ULC, le coût est comparable aux prix d'un véhicule neuf et pourrait même l'excéder.

3.2. Réparer l'actuel camion-citerne

Le camion-citerne actuel ne répond plus aux normes ULC et a failli son test annuel de route. Des réparations majeures sont requises et les pièces sont rares. Il montre des problèmes de cadre de châssis dont le remplacement est estimé à 32 250 \$. Les indicateurs de niveau sont à remplacer. Il y a des problèmes avec la direction et des fuites d'huile.

Le réservoir de 3 800 gallons impérial ne répond plus aux normes et doit être remplacé. Lorsqu'il est chargé aux trois-quarts, il accuse un phénomène de ballonnement. Il devra être remplacé par un réservoir moins grand et conforme.

La pompe portative a failli les tests et ne rencontre plus les normes et devra être remplacée également. Il faudra la réparer ou en acquérir une neuve, au coût 7 000 \$.

La réparation du camion actuel se chiffre à au moins 71 800 \$ avec l'achat d'une pompe.

3.3. Construction d'un camion hybride

Il s'agit d'un châssis usagé de camion remonté pour un camion incendie avec une citerne neuve. Il s'agit de l'option la moins coûteuse, certes, mais aussi la moins performante car sa vocation se limite au transport de l'eau. Le remplacement de la pompe portative s'ajoutera aux coûts ici aussi.

Les coûts seraient autour de 220 000 \$, il n'y aurait pas d'historique sur ce véhicule et il pourrait fournir un service pendant 10 à 15 ans seulement, plutôt que les 25 ans ciblés.

3.4. Achat d'un camion autopompe-citerne neuf ou usagé

Un camion autopompe-citerne équipé d'une cabine d'équipe s'avère la meilleure option. Il contribuera à réduire le nombre d'interventions d'entraide requises à long terme, ce qui se traduira par des coûts moindres associés à ces services. Ce véhicule permettrait de déplacer davantage d'équipement dans ses coffres. On pourrait ensuite retirer l'unité d'urgence, ce qui dégagerait de l'espace à la caserne et rendrait les issues et les dégagements conformes. Une unité d'urgence neuve coûte environ 180 000 \$ à 200 000 \$. C'est donc un remplacement que nous n'aurions pas à faire dans les prochaines années. Nous pourrions améliorer notre rapidité d'intervention. Cette recommandation est basée sur les normes ULC et les normes de sécurité publique.

Un camion autopompe-citerne neuf coûte un peu plus cher, mais il sera doté de toutes les garanties et nous serions assurés qu'il répondra au *Schéma de couverture de risques*. Les coûts d'un camion neuf construit pour Saint-Urbain-Premier seraient de 415 000 \$ à 425 000 \$ et assureraient un service de 25 ans au minimum.

Un camion usagé acquis aux États-Unis et qui rencontre plus ou moins nos besoins serait au coût de 417 888 \$ en tenant compte du taux de change et des dépenses afférentes et compterait au moins 5 ans d'usure. Un camion datant 2001 pourrait se détailler à 185 000 \$ USD et compterait déjà 16 ans d'usure.

| Option | Vie utile | Coûts d'opération annuels estimés |
|-------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Camion neuf | 25 ans | 18,000 \$ |
| Hybride | 10 à 15 ans | 18 300 \$ |
| Usagé | 15 à 20 ans | 27 000 \$ |
| Usagé 2001 | 9 ans | 18 500 \$ |
| Actuel avec réparations | 5 ans | 19,000 \$ |

L'unité d'urgence exigera beaucoup de réparations, estimées à environ 5 175 \$. M. Robert ne recommande pas d'investir dans de telles réparations.

La Municipalité doit démontrer qu'elle est proactive en relation avec le *Schéma de couverture de risques*. L'agrandissement de la caserne ne serait pas nécessaire à court terme si la Municipalité acquiert un véhicule neuf pour remplacer deux véhicules obsolètes. Le *schéma de couverture de risques* a été créé entre autres pour les municipalités qui accusent un retard dans la mise aux normes de leurs équipements. Les municipalités ne sont pas obligées de faire tout ce qui y est indiqué, car ce n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé d'une manière générale. Le schéma est pleinement justifié. Toutefois, l'obligation de s'y conformer n'est qu'une question de temps. S'il s'avérait que la Municipalité avait fait preuve de négligence pour réduire les coûts, elle pourrait ne pas obtenir son exonération et être tenue responsable lors d'un sinistre. M. Robert suggère aux citoyens intéressés de consulter la documentation sur le web concernant la Municipalité de Delhom <http://bit.ly/2rLWrDI>.

4. Période de questions du public (Q = question, C = commentaire et R = réponse)

Q. RÉJEAN BEAULIEU, citoyen: Est-ce qu'agrandir par l'arrière plutôt que par l'avant ne coûterait pas moins cher, car on ne toucherait pas aux grandes portes ?

R. DANIEL SABOURIN: Un agrandissement par l'arrière serait en effet moins coûteux car on ne touche pas aux portes. Toutefois d'autres équipements municipaux situés derrière elles seraient touchés en cascade. Il importe aussi de savoir que plus un agrandissement est petit, plus il coûte cher au pi².

Q. PHILIPPE THIBAUT, directeur du SPI: Lorsqu'on agrandit, faut-il se mettre aux normes ?

R. DANIEL SABOURIN: En ce qui concerne l'électricité, la plomberie et la ventilation, il faut respecter les normes de construction en vigueur au moment de la construction de l'édifice ou du changement d'usage, puis il faut mettre aux normes actuelles tout ce que l'on touche, surtout en ce qui concerne l'évacuation des gaz d'échappement.

Q. JEAN-CLAUDE RAYMOND, citoyen : M. Raymond a fait des recherches sur Internet et a trouvé un véhicule 2015 affichant 433 km au compteur pour 212 000 \$ avec réservoir et système de pompage. Est-ce que ce n'est pas beaucoup moins cher?

R. GHYSLAIN ROBERT : Ce camion est comme celui que nous avons présentement, en plus récent. Il est sans doute équipé d'un système de pompage pour laver les rues. Il faudra ajouter 50 000 \$ pour mettre un tel camion-citerne aux normes ULC et il ne sera pas plus efficace que celui que nous avons. Il ne s'agit pas de seulement installer un réservoir sur ce nouveau camion, il y a beaucoup plus à faire pour qu'il rencontre les normes ULC. Notre camion a passé son test ULC en 2006 selon les normes en vigueur à cette époque. Les normes ont changé depuis ce temps et maintenant, les tests de performance se font annuellement. Si nous réparions notre camion actuel, cela coûtera cher pour réussir à lui faire passer les tests.

Q. RÉJEAN BEAULIEU : Est-il vrai que les assureurs donnent des recommandations plus élevées par sécurité?

R. GHYSLAIN ROBERT : Les assureurs se basent sur le *Schéma de couverture des risques* pour faire leurs recommandations. Si le camion que nous avons actuellement n'était pas défectueux, on ne chercherait pas à le remplacer car l'équipement actuellement dans la caserne est suffisant, dans la mesure où toutes ses composantes sont fonctionnelles et conformes. Toutefois, le problème de dégagement et des issues se poserait encore et ne serait toujours pas réglé.

Q. RÉJEAN BEAULIEU : Notre autonomie actuelle est bonne. Nous n'avons besoin que d'un camion pour transporter de l'eau. Pourquoi un gros camion ?

R. GHYSLAIN ROBERT : La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail recommande que les équipements de protection personnelle (EPP) ne doivent pas être entreposés dans le camion. Ce sont des recommandations qui deviendront une obligation dans quelques années, dans le cadre de la professionnalisation des pompiers à temps partiel. En matière de santé et sécurité, les habits doivent être lavés et séchés de manière optimale. Dans les dernières années, plus de 14 types de cancers chez les pompiers ont été identifiés et bien documentés.

R. PHILIPPE THIBAUT : En d'autres termes, tous les intervenants en incendie devront passer par la caserne. C'est ce qui se fait déjà à Saint-Urbain-Premier.

Q. RÉJEAN BEAULIEU : Comment les habits seront-ils transportés sur les lieux de l'intervention ?

R. PHILIPPE THIBAUT : Ils ne seront pas transportés sur les lieux de l'intervention. Les intervenants devront se rendre à la caserne pour se vêtir et c'est déjà la procédure actuelle.

Il faut aussi considérer qu'un camion autopompe-citerne pourrait éliminer une partie des transports d'eau. Les 20 premières minutes sur un feu sont cruciales. Le temps de déploiement avec le nouveau camion serait réduit de plus de la moitié. Et en éliminant la pompe portative (poids d'environ 250 livres), le risque de blessures diminue.

C. ALAIN THIBAUT, pompier : Nous avons maintenant fait le tour des différentes problématiques. On pourrait acheter le camion auquel M. Jean-Claude Raymond fait référence, mais dans ce cas nous ne pouvons oublier que nous devons dépenser de 125 000 \$ à 150 000 \$ supplémentaires pour agrandir la caserne et la rendre conforme. Il n'est pas constructif de détailler les items un à un sans tenir compte de l'ensemble. On doit aborder la question globalement.

C. JEAN-CLAUDE RAYMOND : Suggère d'acheter un gros camion « pick-up » qui pourrait transporter 5 pompiers et les équipements

R. PHILIPPE THIBAUT : Cette solution serait insuffisante, alors que nous pouvons mettre beaucoup d'équipement dans les coffres d'un camion neuf.

Q. FRANCINE DAIGLE, MAIRESSE : Nous achetons un camion aujourd'hui pour les prochaines 25 années. Comment cela va-t-il évoluer?

R. GHYSLAIN ROBERT : Cela évolue très lentement et généralement en raison de pertes élevées. Il faut donc penser en fonction du futur : moins de coûts d'opération, davantage de sécurité pour les citoyens et les pompiers et davantage d'espace dans la caserne.

Q. Citoyen : Il faudra reconfigurer la caserne pour créer un bunker pour les équipements et les habits des pompiers. Pourrait-on prendre le local des patineurs?

R. GHYSLAIN ROBERT : Il faut regarder le problème globalement. Même si on agrandit, certains véhicules devront tout de même être remplacés. Il rappelle également que plus l'agrandissement est petit, plus il coûte cher au pi². Donc, envisager un agrandissement minimum aujourd'hui (qui fera monter le prix au pi²) ne nous fera pas nécessairement économiser pour demain alors que les besoins et les normes vont évoluer. M. Robert a calculé le prix du camion divisé par 25 ans + intérêts et un règlement d'emprunt est la solution la plus équitable car tous les citoyens payent maintenant pour un service qu'ils utilisent maintenant.

Q. RÉJEAN BEAULIEU : Combien y a-t-il eu d'incendies dans la dernière année ?

R. PHILIPPE THIBAUT : Il y a eu 16 sorties, dont 8 pour des feux de maisons. L'entraide en 2016 (22 sorties), impliquait surtout l'utilisation du camion-citerne et parfois d'une autopompe. Lorsque Saint-Urbain-Premier sort en entraide, il arrive que la municipalité ne soit pas protégée. Nous avisons alors les villes environnantes pour qu'elles se tiennent prêtes à intervenir si un feu se déclare sur notre territoire. Notre camion a effectué 7 000 km en 10 ans.

Sur le plan de la régénération, un camion neuf respecterait les normes et serait équipé d'un système d'*override* sur l'antipollution. Cette option doit être commandée sur un camion désigné pour combattre les incendies. Le camion se manœuvre mieux. Sur un camion qui n'est pas dédié aux incendies, il est illégal de procéder à une telle modification.

Q. CITOYEN : Avons-nous les moyens de nous payer un tel camion ?

R. GHYSLAIN ROBERT : Le camion trouvé par M. Raymond coûte 220 000 \$, auquel nous ajoutons 50 000 \$ pour l'amener aux normes ULC ce qui nous porte à 270 000 \$. Ajoutons l'agrandissement au coût de 100 000 \$ (car ce camion ne résout pas le problème d'espace), nous en sommes à 370 000 \$. Il faudra aussi remplacer l'unité d'urgence, la piscine et la pompe (qu'elle soit portative ou intégrée, la pompe doit être remplacée), on ajoute un autre 200 000\$. À l'addition des frais, on peut constater que les montants finaux ne sont pas si éloignés.

Q. JEAN-GUY STE-MARIE, CITOYEN : Combien existe-t-il de fournisseurs en camions incendie ?

R. GHYSLAIN ROBERT : Pour les camions neufs, il en existe 5 au Québec, 2 en Ontario et un autre dans l'ouest du Canada. Pour les camions hybrides, 1 fournisseur au Québec.

Q. JEAN-GUY STE-MARIE: L'achat d'un camion usagé, d'un hybride ou de la réparation de notre camion actuel ne résout pas le problème d'espace. Nous devrions agrandir soit vers l'avant et nous serons rendus dans la rue, soit par l'arrière, auquel cas il faut déplacer la patinoire et d'autres complications surviendront.

R. GHYSLAIN ROBERT : Remplacer 2 véhicules par un seul véhicule représente la solution la plus efficace. Les feux se développent plus rapidement aujourd'hui en raison de la présence accrue de produits de pétrole dans les matériaux de construction. Une intervention très rapide avec un maximum d'eau est nécessaire. Si la Municipalité répare son camion actuel ou choisit un camion non prévu pour un usager incendie, elle ne gagnera pas ni en efficacité ni en rapidité de déploiement.

C. ALAIN THIBAUT : Nous avons trois problèmes : espace insuffisant dans la caserne, des préoccupations en santé et sécurité et un camion à remplacer. On doit considérer le tout comme un ensemble.

C. RÉJEAN BEAULIEU : M. Beaulieu tient à spécifier que ses interventions ne visent surtout pas à minimiser les questions de santé et sécurité pour les pompiers qui demeurent pour lui des points très importants. Mais, en se basant sur les chiffres de 2006 de mise aux normes ULC, il questionne, entre autres, le montant de 50 000 \$ avancé aujourd'hui, qu'il croit excessif.

R. GHYSLAIN ROBERT : Les normes d'aujourd'hui ne sont plus celles de 2006. À l'époque, le réservoir avait dû être remplacé, ce qui rendait la citerne conforme aux normes ULC alors que le camion l'était déjà, toujours selon les normes de 2006. 10 ans plus tard, il n'est pas excessif de chiffrer cette mise aux normes à 50 000 \$. Et il ne faut toujours pas oublier qu'un agrandissement de 15 x 30 coûterait environ 112 000 \$, soit 250 \$/pi². L'unité d'urgence, quant à elle, pose un problème de sécurité pour les pompiers. Un seul chauffeur peut la conduire et on ne devrait pas y transporter des pompiers, car ce n'est pas sécuritaire. Si on installait des ceintures de sécurité conformes pour les pompiers dans cette unité, cela coûterait 50 000 \$.

R. FRANCINE DAIGLE : Rappelle que l'évaluation du projet se fait sur la base des 25 prochaines années, en visant sécurité et efficacité. Toutes les options ont été calculées en tenant compte de ces critères. Un emprunt sur 20 ans coûterait 0,01 \$ par 100 \$ d'évaluation. On pourrait aussi envisager une taxe spéciale basée sur le nombre de logements. On pourrait pondérer sur les bâtiments à risques élevés. Si nous optons pour un règlement d'emprunt, nous devons créer un registre dans lequel les citoyens exprimeront s'ils sont pour ou contre. Nous pouvons d'ores et déjà prévoir que pour une propriété d'une valeur de 250 000 \$, cela représenterait un montant de 21 \$/an et que pour une valeur agricole de 500 000 \$, ce serait 42 \$/an. Le conseil municipal prendra la meilleure décision possible selon les différentes options de financement.

Q. CITOYEN : Combien coûte l'entraide ?

R. PHILIPPE THIBAUT : Le temps des pompiers. Si nous n'avions pas de pompiers, cela coûterait très cher en entraide et les primes d'assurances des citoyens pourraient facilement tripler.

Q. CITOYEN : Est-ce que nous pourrions nous servir de la citerne d'une autre ville via le service d'entraide ?

R. PHILIPPE THIBAUT : Ce serait très compliqué à gérer comme situation et de toute manière, ce ne serait pas légal de le faire. Nous faisons mutuellement partie d'une entraide interreliée. L'entraide est essentielle et on ne peut pas se fier sur les autres pour économiser. De plus, nous avons besoin d'un nombre de litres minimum en appel initial. Les autres municipalités en entraide ne permettraient pas qu'on ne rencontre pas cette norme. Si nous n'avions pas de camion-citerne, nous devenons alors une desserte, ce qui coûte très cher.

Q. CITOYEN : Acheter une citerne en commun avec Sainte-Martine, est-ce à considérer ?

R. PHILIPPE THIBAUT : Cette idée a été émise mais n'a pas été considérée.

Q. JEAN-CLAUDE RAYMOND : La Municipalité a-t-elle d'autres projets d'acquisition de véhicules pour les 10 prochaines années ?

R. FRANCINE DAIGLE : Le véhicule de voirie est à prévoir.

C. JEAN-CLAUDE RAYMOND : M. Raymond suggère de regarder vers un véhicule hybride neuf alors.

C. RÉJEAN BEAULIEU : M. Beaulieu souhaiterait que soit rendu public un estimé plus détaillé et précis de l'agrandissement de la caserne, de l'achat d'un camion neuf, ainsi que des coûts pour amener un camion aux normes ULC actuelles.

5. Clôture de la réunion

Mme Daigle indique que le processus de réflexion de ce soir s'est fait dans un esprit de partage d'information et avec un souci de transparence. Le conseil considère qu'il est nécessaire de se coller à nos besoins en étant le plus raisonnable possible. Nous devons le faire de toute manière, alors faisons-le bien. Elle remercie les citoyens présents pour leurs questions, ce qui a permis d'explorer le sujet encore plus en profondeur. Il n'y aura pas de choix « parfait », mais certainement la décision finale se prendra sur le « meilleur choix possible ».

La réunion se termine à 20 h 45. Des informations supplémentaires seront transmises.

Prise de notes et rédaction par Anne-Marie Samson